



SCCR/9/9 ORIGINAL: anglais DATE: 28mai2003

# ORGANISATIONMONDIALEDELAPROPRIÉTÉINTELLECTUELLE GENÈVE

## COMITEPERMANENTDU DROITD'AUTEUR ETDESDROITSCONNEX ES

Neuvièmesession Genève,23 –27juin2003

QUESTIONSCONCERNANT LES"DIFF USEURSSURLEWEB" DANSLENOUVEAUTRAI TEDEL'OMPI SURLESORGANISMESD ERADIODIFFUSION

Communication présentée par le Japon

### SCCR/9/9 page i

### TABLEDESMATIÈRES

			<u>Page</u>
I.	INT	RODUCTION	2
II.	QU	ESTIONSÀEXAMINERENMATIÈREDE"DIFFUSIONSURLEWEB"	2
	a)	Différencesentre "diffuseursurle" Web "et "organismederadiodiffusion traditionnelle" entantquemoyendecommunication	2
	b)	Définitionsetnotions  i) Diffusionsurle Web	3
		ii) Diffuseursurle Web	
	c)	Exploitationdephonogrammesauxfinsdela"diffusionsurle Web"	4
	d)	Multiplicitédenouveauxbénéficiaires	4
	e)	Modificationéventuelledelanotionde"radiodiffusion"auregard desdroitsconnexes	4
	f)	Questionsrelativesàl'applicationdesdroits	5
III.	CO	NCLUSION	5

#### I. INTRODUCTION

- 1. Commeladélégation duJaponl'asoulignéàladernièresessionduComitépermanent surledroitd'auteuretlesdroitsconnexes(SCCR),laquestiondes "diffuseurssurle Web", enparticuliers avoirs'ilfautounonleurétendre la protection, est la plus importante à traite dans l'examende la structure générale du nouve linstrument. Si la "diffusion sur le Web" devient objet de protection, il yauncertain nombre de questions à examiner qui sont exposées ci après.
- 2. LadélégationduJaponestimequele délicatesetparticulièresdela"diffusionsurle décisiondeprincipeàcetégard. SCCRd oitexaminerdansledétaillesquestions Web"etendélibéreravantdeprendretoute
- 3. Leprésentdocumentviseàsouleverplusieurspointsqueladélégation du Japonestime essentielsencequiconcernelaprotectiondela "diffusionsurle Web". Ladélégation du Japonespèrequ'il contribuera à activer les débats au SCCR et, parvoie de conséquence, favorisera la conclusion, le plus rapidement possible, dun ouvelins trument relatifaux organismes de radio diffusion. Les questions abordées dans le présent document sont les suivantes :
  - a) Différencesentre"diffuseursurle Web"et"organismederadiodiffusion traditionnelle"entantquemoyensdecommunication
  - b) Définitionetnotionde"diffusionsurle Web"et "diffuseursurle Web"
  - c) Exploitationdephonogrammesauxfinsdela"diffusionsurle Web"
  - d) Multiplicitédenouveauxbénéficiaires
  - e) Modificationéventuelledelanotionde"radiodiffusion"auregarddesdroits connexes
  - f) Questionsrelativesàl'applicationdesdroits

#### II. OUESTIONSÀEXAMINERENMATIÈREDE"DIFFUSIONSURLEWEB"

- a) Différencesentrele"diffuseursurle Web"etl'"organismederadiodiffusion traditionnelle"entantquemoyensdecommunication
- 4. Lesquestionstouchantles "diffuseurssurle Web" méritentunexamenattentif, leurs particularités étant par nature différentes de celles des "organismes de radio diffusion traditionnelle". Il convient pour les examiner det enir pleinement compte des différences suivantes.
- 5. DansdenombreuxÉtats,les"organismesderadiodiffusiontraditionnelle"sont réglementésquantàleurtransmissiond'informationdufaitqu'ilsjouent,dansunecertaine mesure,unrôlepublic.Onpeutcompr endrequ'encontrepartiedeleurréglementationparla législationleurssignauxporteursd'émissionsoientprotégéspardesdroitsconnexes.En revanche,leplussouvent,aucuneréglementationn'estimposéeàcestadeaux "diffuseurssur le Web".Ilexi stediversmotifsdereconnaissancededroitsvoisins,mais,silefaitdejouer unrôlepublicestconsidérécommel'undescritèresdeprotection,ilconviendraitd'envisager soigneusements'ilfautounonincluredanslenouvelinstrumentla"diffusion surle Web" commeobjetdeprotection.

6. Danslecasdela "radiodiffusiontraditionnelle", lestéléspectateurs peuvent regarder des émissions, dequalité égale, tant qu'ils reçoivent, indépendamment de leur nombre, des ondes radio. En revanch e, le nombre d'utilisateur squi peuvent accéder simultanément à "diffusion sur le Web" est limité. C'est direque pour transmett re des signaux de diffusion sur le Web, il faut ren forcer le réseauprincipal en fonction du nombre d'accèsaux fins d'assur er un et ransmission de qualité gale. En fait, de nombre ux "diffuseur sur le Web" risquent d'éprouver des difficultés à effectuer un et ransmission quand le nombre d'accès simultanés est important. Ils 'en suitune différence entre le "diffuseur sur le Web" et "l'organisme de radio diffusion traditionnel le "dans le rôle social joué en tant que moy en det ransmission de l'information au public.

#### b) Définitionsetnotions

7. Sila"diffusionsurle Web"estviséeparlenouvelinstrument,ilestes sentielde préciserlechampd'applicationdecettenotionetlesdéfinitionsquis'yrapportent.Les notionsde"diffusionsurle Web"etde"diffuseursurle Web"ont,notamment,une importanceparticulière.

#### i) Diffusionsurle Web

Ils 'agit, pour amorcer le débat, de définir avec précision la "diffusion sur le Web"en tantqu'objetdeprotection; parexemple, faut -illimiterla"diffusionsurle Web"àla "diffusionentempsréel" ou yinclurela "transmission à la demande (mise à disp osition d'imageset/oudesons)surl'Internet"?Deplus,sila"transmissionàlademande"constitue unobjetdeprotection,uncertainnombredequestionsseposent.Ainsi,est -ilounon appropriéd'entendrepar"transmissionàlademande"quel'utilis ateurreçoitdesimageset/ou dessonstransmisparl'Internetaumomentdutéléchargement,indépendammentdufaitque l'informationsoitcopiéeounonsurl'unitédedisquedur.Également,est -ilounonjudicieux deconsidérerquela"transmissionàlad emande"englobelasimpletransmissiondefichiers musicauxoudefichiersretouches(quiserventàactualiserdesprogrammesinformatiques installésdansdesordinateurspersonnels)surl'Internet?L'applicationdelanotionde "signauxantérieursàlad iffusion" appelle également des éclair cissements et devrait faire l'objetd'unexamenapprofondiau

#### ii) Diffuseursurle Web

9. La "diffusionsurle Web" associeun certain nombre de parties prenantes. Il peuts à agir de particuliers ou de personnes morales qui ont crééune page d'accueil, d'un fournisse ur de services Internet qui fournit desaccès à l'Internet, d'un fournisse ur de communication, etc. Tous ces acteurs jouent des rôles très importants dans la transmission de signaux. Le nouve lins trument concernant la protection non pas de contenus (œuvres), mais designaux transmis, toutes les parties sont des bénéficiaires en puis sance, aumoins théoriquement. Partant, il importe également de délimiter la notion de "diffuseur sur le Web" entant que bénéficiaire.

- c) Exploitationdephonogrammesauxfinsde"diffusionsurle Web"
- L'exploitationdephonogrammesauxfinsde"diffusionsurle Web"estaussiune questionàexaminer.Selonl'article 15duTraitéde l'OMPIsurlesinterprétationset exécutionsetlesphonogrammes(WPPT),les"organismesderadiodiffusiontraditionnelle" peuventexploiterdesphonogrammesauxfinsdeleur"radiodiffusiontraditionnelle"sans ,pourautantqu'ilsleurversentune autorisationdesproducteursdephonogrammes rémunérationéquitable. Sile nouvelins trument étendla protection non seulement à la "radiodiffusiontraditionnelle", maiségalementàla "diffusionsurle Web",d'aucuns pourraientrevendiquerqueledroitàrémuné rations'appliqueaussiàl'exploitationde phonogrammesauxfinsde"diffusionsurle Web",parsoucid'équilibreavecla "radiodiffusiontraditionnelle". Àl'heureactuelle.toutefois.aucunconsensusnesemblese dégageràcetégardparmilespartiesp renantes.
  - d) Multiplicitédenouveauxbénéficiaires
- 11. Quiconquedétientunéquipementnumérique, telqu'unordinateur personnel, peut effectuer une "diffusion sur le Web", d'où un grand nombre de nouve aux bénéficiaires si le nouve linstrument inclutla "diffusion sur le Web" par miles objets de protection.
- 12. Enfait,ilsepeutqu'aucuneréglementationnesoitimposéeaux"diffuseurssur le Web".Parailleurs,latransmissionparl'Internetpeutêtreégalementanonyme.Enraison decesfacteurs,onpeutconsidérerque,danslecasdes"diffuseurssurle Web",desmesures visantàdissuaderdetransmettreuneinformationilliciteoupréjudiciablerisqueraientd'être inopérantes,parrapportaucasdes"organismesderadiodiffusion traditionnelle".Onpeut alorssoutenirquelesbénéficiairesdevraientselimiteràcertainespersonnesmorales.
- 13. Or,lesorganismesderadiodiffusionsevoientcensémentconférerdesdroitsvoisinsen raisondeleurquasi -créativitéetdel eurvaleurintellectuellecommemoyensde communication. Decepoint devue, il ne serait pas judicieux d'exclure de la définition des bénéficiaires les particuliers aus implemotifqu'ils 'agit de personnes physiques —qui, pour tant, remplissent les même scritères que les organismes de radio diffusion traditionnelle. Cette que stion mériter aitune xamen approfondi.
  - e) Modificationéventuelledelanotionde"radiodiffusion"auregarddesdroits connexes
- 14. SelonlaConventiondeRome,par"émi ssionderadiodiffusion"onentend"ladiffusion desonsoud'imagesetdesonsparlemoyendesondesradioélectriques,auxfinsderéception parlepublic"(article 3.f),définitionreprisepourl'essentieldansleTraitédel'OMPIsurle droitd'auteur (WCT)etle WPPT.Cettedéfinitiondela"radiodiffusion",fondéesurson caractèrephysiqueetspécifique,supposenormalementlatransmissionsimultanéedesmêmes contenusaupublicetexclutlatransmissiondepointàpoint.
- 15. Inversement, la "diffusionsurle Web" peutêtre considérée fondamentalement comme une transmission de point à point, pouvant être vue comme nondestinée à "réception par le public". Si la "diffusion sur le Web" s'ajoute au concept de "radio diffusion" dans le nouvel instrument, il faudrare définir la notion de "radio diffusion", de meurée l'une des grandes notions en matière de droit sconnexes de puis l'adoption de la Convention de Rome.

- f) Questionsrelativesàl'applicationdesdroits
- 16. Iln'estpasdifficil epourles" diffuseurssurle Web" dechangerlelieudela transmissioninitiale. Leurinformation esttransmis epartout dans le mondes ansêtregênée par le changement de lieu. Contrairement aux "organismes de radio diffusion traditionnelle" dont la transmission designaux est géographique ment limitée et qui possèdent des installations de radio diffusion importantes, la "diffusion sur le Web" ne connaît pas de limites géographique set ne nécessite pas de grandes installations. Cesont là autant de facteu rsqui rendent l'application du nouvelin strument difficile.
- 17. Àsupposerquela"diffusionsurle Web"devienneobjetdeprotection,ilseradifficile dereconnaîtrelanationalitéd'un"diffuseursurle Web",entantquebénéficiairedunouve l instrument.L'environnementInternetn'apasdefrontièreetilsepeutégalementquela nationalitédelapersonnequitransmetl'information,lelieudelatransmissioninitiale,la nationalitédufournisseurd'accès Internet,l'emplacementduserveu retlelieuderéception effectivedel'informationrelèventdedifférents États. Parconséquent, quandun État adhéreraaunouvelinstrument, une certaine ambiguïtés ubsister aquantaupoint de rattachement qu'ilappliquera pour décider de la nationalit édu "diffuseur sur le Web" à protéger.
- 18. Deplus, commeiles transmission initiale, pour raient le déplacer dans des Étatsoù ils bénéfic i ent d'un eprotection complémentaire concernant leurs "diffusions sur le Web". Cette souples se des "diffuseurs sur le Web" risque de créer une instabilité sur le planjuridique dans le monde entier.

#### III. CONCLUSION

- 19. Ilfautpourlemoinsqu elesquestionssoulevéesci -dessussoientexaminéesendétail avantd'inclurela"diffusionsurle Web"commeobjetdeprotection, et que les Étatsmembres del'OMPIparviennentàunconsensusàleursujet. La délégation du Japones père fermement que le SCCR les prendra pleinement en considération dans ses débats futurs.
- 20. Àcestade,ladélégationduJaponestimequelesdifférencesentre"organismede radiodiffusiontraditionnelle"et"diffuseursurle Web"sonttropgrandespourqu'ilenso it traitédansuninstrumentunique.Bienévidemment,ilnes'agitpasdes'opposeràla protectiondes"diffuseurssurle Web".SelonladélégationduJapon,lemoyenleplus pratiqued'abordercettequestionestdelaséparerduchampd'applicationdu nouvel instrumentquele SCCRexamineactuellementetd'amorcerundébatdistinctau SCCRen vued'établirunautreinstrumentsurlaprotectiondes"diffuseurssurle Web".
- 21. Les débats sur le straités Internet de l'OMP Iontété initialemente ngagés en vue de protégeret d'actualiser les droits de stitulaires existants, dans une optique d'adaptation à l'évolution de stechnologies numériques et de l'Internet. Ence sens, il serait judicieux de traiter les que stions concernant de nouveaux bénéfi ciaires indépendamment des débats actuels sur le straités Internet de l'OMP I a find'éviter toute confusion avec ces derniers.